



**Vie citoyenne, culturelle et sportive**

**Décision n° 2024-199**

**Objet :** Contrat de prestation d'hébergement pour le groupe Association FLOUR D'INMOURTALO TRADICIOUN E TERRAIRE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Sceaux a pris en charge l'accueil de 128 personnes, 120 artistes de groupes folkloriques et 8 chauffeurs de car, dans le cadre de la Santo-Estello, du 18 au 20 mai 2024,

Considérant qu'un problème est intervenu lors de l'arrivée des groupes et qu'il a fallu trouver des chambres dans l'urgence,

APPROUVE le contrat avec l'association FLOUR D'INMOURTALO TRADICIOUN E TERRAIRE sise 15 rue Michel de Cubières 30000 Nîmes pour un montant de 870,00 € TTC.

DECIDE de le signer.

PRECISE que les dépenses mentionnées sont prévues au budget 2024 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 13 juin 2024



  
Philippe LAURENT